

SECRETARIAT GENERAL
AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° 24-00916 / MFPTPS/SG/AGRE/DOC

16 AOÛT 2024

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2024, de concours directs pour le recrutement de **cent soixante (160) Assistants**, de **vingt-huit (28) Assistants hospitalo-universitaires** et de **quinze (15) Attachés de recherche**, au profit des Institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

❖ POSTES D'ASSISTANTS

✓ UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Mathématiques	Statistique- Probabilité	01
02		Recherche opérationnelle	01
03	Informatique	Ingénierie des données et Intelligence artificielle	01
04		Génie logiciel	01
05		Réseaux et télécommunications	01
06	Géographie	Gestion des ressources naturelles	01
07	Sciences biologiques appliquées	Biologie et écologie végétales	01
08		Biologie animale	01
09	Sciences de la terre	Géotechnique/ Géomécanique	01
10	Sciences de gestion	Comptabilité	01

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
11	Anglais	Anglais des affaires	01
12	Physique	Energie-Energie renouvelable	01
13	Génie de l'environnement	Gestion des catastrophes et Santé publique	01
14	Communication	Communication pour le développement	01
15	Economie	Statistique et économétrie	02
TOTAL			16

✓ **CENTRE UNIVERSITAIRE DE KAYA**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Mathématiques	Analyse	01
02		Algèbre ou Probabilité	01
03	Anglais	Etudes anglophones ou Anglais	01
04	Informatique	Intelligence artificielle ou Génie logiciel ou Réseaux et systèmes	01
05	Chimie	Chimie organique ou Chimie minérale	01
06	Génie civil	Mines et carrières	01
07	Economie ou Gestion	Economie du développement ou Sciences de gestion ou Comptabilité contrôle audit	01
08	Psychologie	Psychologie clinique ou Psychopathologie	01
TOTAL			08

✓ **CENTRE UNIVERSITAIRE DE ZINIARE**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine vétérinaire	Santé animale ou Pathologie animale	01
02	Géographie	Aménagement du territoire	01
03		Gestion des ressources naturelles	01
04	Sciences économiques ou de gestion	Sciences économiques et de gestion	01
05	Chimie	Chimie organique, chimie des synthèses	01
06	Sciences biologiques appliquées	Agroécologie	01
TOTAL			06

✓ UNIVERSITE THOMAS SANKARA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Mathématiques	Analyse	01
02	Physique	Plasma et Physique des matériaux	01
03	Hydrogéologie	Hydrogéologie	01
04	Chimie	Chimie Minérale	01
05	Informatique	Informatique	01
06	Economie	Microéconomie ou Macroéconomie	01
07		Macroéconomie ou Microéconomie	01
08	Gestion	Gestion financière ou Comptabilité	01
09		Marketing	01
10		Management stratégique	01
11	Droit	Droit privé	01
12		Droit public	01
TOTAL			12

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE DORI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Economie	Economie agricole ou Economie rurale	01
02	Mathématiques	Mathématiques	01
03	Sociologie et Anthropologie	Sociologie	01
04		Socio-anthropologie	01
05	Lettres Modernes	Littératures africaines ou Sémiotique	01
06		Littérature orale ou Sémio ou Sociolinguiste	01
07	Géologie	Hydrogéologie ou Géologie	01
08	Géologie ou Médecine vétérinaire	Hydrologie ou Production et Santé animale	01
TOTAL			08

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE TENKODOGO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Géologie	Géologie	01
02	Anglais	Anglais	01
03	Sociologie	Sociologie	03
04	Médecine vétérinaire	Santé animale	01
05	Biologie végétale	Foresterie	01
06	Economie	Economie	01
TOTAL			08

✓ UNIVERSITE NORBERT ZONGO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Génie Civil	Science des matériaux	01
02	Géographie	Gestion des ressources naturelles	01
03		Géographie physique	01
04	Linguistique	Sociolinguistique	01
05	Science du langage	Rhétorique et Stylistique	01
06	Psychologie	Psychologie clinique et psychopathologie	01
07	Gestion	Comptabilité ou Gestion	01
08	Anglais	Anglais Didactique des langues	01
09	Informatique	Sécurité informatique	01
10	Chimie	Chimie physique	01
11	Mathématiques	Analyse	01
12		Mathématiques	01
13	Géologie	Géologie	01
TOTAL			13



✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE MANGA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Mathématiques	Analyse ou Algèbre ou Probabilités ou Statistiques	01
02	Chimie	Chimie organique	01
03		Chimie analytique	01
04	Géologie	Géologie ou Hydrogéologie	01
05	Physique	Électricité ou Thermodynamique ou Optique	01
06	Socio-anthropologie	Socio-anthropologie	03
TOTAL			08

✓ UNIVERSITE NAZI-BONI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Génie mécanique	Construction mécanique	01
02	Gestion	Finance Comptabilité	01
03	Génétique	Génétique et amélioration des plantes	01
04		Génétique Humaine	01
05	Informatique	Ingénierie des systèmes d'information	01
06		Intelligence artificielle	01
07	Mathématiques	Analyse	01
08		Algèbre	01
09	Chimie	Chimie organique	01
10	Histoire	Histoire de l'art	01
11	Lettres modernes	Littérature orale	01
12	Droit	Droit privé	02
13	Géologie	Hydrogéologie et géophysique appliquée	01
14	Biologie	Biologie des organismes	01
TOTAL			15

35

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE BANFORA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Lettres modernes	Littérature africaine	01
02		Littérature orale	01
03	Génétique	Génétique et amélioration des plantes	01
04	Pédologie	Agro pédologie	01
05	Entomologie	Entomologie	01
06	Droit	Droit	01
07	Informatique	Informatique	01
08	Mathématiques	Algèbre	01
TOTAL			08

✓ CENTRE UNIVERSITAIRE DE GAOUA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Culture et tourisme	Culture et tourisme	01
02	Géographie générale et appliquée	Géographie générale	02
03		Géographie appliquée	02
04		Aménagement du territoire et Développement local	01
05	Géologie	Géophysique	01
06	Chimie	Chimie physique	01
TOTAL			08

✓ UNIVERSITE DANIEL OUEZZIN COULIBALY

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Géosciences	Hydrogéologie ou Géologie	01
02	Chimie	Chimie minérale ou Chimie	01
03	Biologie	Physiologie végétale	01
04	Informatique	Informatique	01
05	Mathématiques	Algèbre ou Mathématiques	01
06	Biologie	Aquaculture	01

28

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
07	Etudes anglophones	Etudes anglophones	01
08	Economie	Economie	01
TOTAL			08

✓ **UNIVERSITE YEMBILA ABDOULAYE TOGUYENI**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Génie Civil	Matériaux ou Routes ou Structures ou Bâtiment ou Génie Civil	01
02	Géologie	Gitologie	01
03	Histoire	Histoire	02
04	Histoire et Archéologie	Archéologie ou histoire de l'art	02
05	Anglais	Anglais	01
06	Sciences du langage	Sémiotique	01
TOTAL			08

✓ **UNIVERSITE LEDEA BERNARD OUEDRAOGO**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Mathématiques	Analyse ou Algèbre	01
02	Mathématiques ou Informatique	Mathématiques ou Informatique	01
03	Physique	Energétique/Thermique ou Energétique/Physique du bâtiment	01
04	Biologie	Biologie animale ou Physiologie animale	01
05	Economie	Macroéconomie ou Microéconomie ou Economie-statistique	01
06	Etudes anglophones	Littérature et civilisation africaine	01
07		Linguistique appliquée	01
08	Gestion des ressources humaines	Management des ressources humaines	01
TOTAL			08

✓ UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA FASO

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique ou Télécommunications	Cybersécurité ou Génie logiciel ou Intelligence artificielle	01
02		Télécommunications ou Génie logiciel ou Intelligence artificielle	01
03	Technologie alimentaire ou Biochimie	Génie des procédés alimentaires ou Biochimie	01
04	Mathématiques	Algèbre	01
05	Géographie	Gestion des ressources naturelles	01
06	Droit	Droit privé	01
07	Droit	Droit public	01
08	Lettres modernes	Etudes culturelles africaines ou Littératures africaines écrites	01
09	Gestion	Gestion	01
TOTAL			09

✓ ECOLE NORMALE SUPERIEURE

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique	Informatique	01
02	Génie civil	Menuiserie bois ou Structure métallique ou Bâtiment et travaux publics	01
03	Génie électrique	Froid et climatisation ou Electrotechnique ou Electronique	01
04	Didactique des Disciplines	Didactique des Mathématiques	01
05	Mathématiques	Mathématiques	01
06	Chimie	Chimie	01
07	Anglais	Anglais	01
08	Biologie humaine	Biomécanique ou Traumatologie ou Biologie du sport	01
09		Anatomie	01
TOTAL			09



✓ **ECOLE POLYTECHNIQUE DE OUAGADOUGOU**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique	Intelligence artificielle ou Génie logiciel	01
02		Cybersécurité	01
03	Physique	Traitement du signal et télédétection	01
04	Télécommunications	Télécommunications	01
05	Mathématiques	Modélisation mathématique et informatique	01
06	Génie électrique	Génie électrique	01
07	Chimie	Electrochimie	01
08	Anglais	Anglais	01
TOTAL			08

❖ **POSTES D'ASSISTANTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES**

✓ **UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine	Médecine légale	01
02	Médecine	Hématologie clinique	01
03	Médecine	Chirurgie thoracique	01
04	Médecine	Médecine du travail	01
05	Pharmacie	Droit et déontologie pharmaceutiques	01
06	Chirurgie dentaire	Biomatériaux	01
TOTAL			06

✓ **UNIVERSITE LEDEA BERNARD OUEDRAOGO**

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine	Histologie - Embryologie - Cytogénétique	01
02	Médecine	Pharmacie hospitalière	01
03	Médecine	Anatomie humaine et organogénèse	01
04	Médecine	Bactériologie - Virologie	01

Kp

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
05	Médecine	Anesthésie-Réanimation	01
06	Médecine	Parasitologie médicale	01
07	Médecine	Neurochirurgie	01
08	Médecine	Biochimie ou médecine interne	01
09	Médecine	Gynécologie-Obstétrique	01
10	Médecine	Pédiatrie	01
TOTAL			10

✓ UNIVERSITE NAZI-BONI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine	Psychiatrie	01
02	Médecine	Cardiologie	01
03	Médecine	Médecine physique et réadaptation	01
04	Médecine	Ophthalmologie	01
TOTAL			04

✓ UNIVERSITE YEMBILA ABDOULAYE TOGUYENI

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine	Orthopédie-traumatologie	01
02	Médecine	Anatomie et cytologie pathologique	01
03	Médecine	Cardiologie	01
04	Médecine	Chirurgie viscérale	01
05	Médecine	Gynécologie-obstétrique	01
06	Médecine	Histologie-embryologie-cytogénétique	01
07	Médecine	Gastro-entérologie	01
08	Médecine	Pédiatrie	01
TOTAL			08



❖ POSTES D'ATTACHES DE RECHERCHE

✓ CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie organique	01
02	Biologie	Toxicologie	01
03	Mathématiques	Statistique ou Biostatistique	01
04	Lettres et sciences humaines	Sociologie ou Anthropologie ou Sociologie-anthropologie de la santé	01
05	Génie mécanique	Construction mécanique ou Electromécanique ou Mécanisation	01
06	Biochimie-Microbiologie	Biochimie alimentaire ou Technologie alimentaire ou Nutrition humaine	01
07	Chimie organique	Substances naturelles	01
08	Génie chimique ou Génie des procédés ou Génie de l'environnement	Environnement ou Substances naturelles	01
09	Linguistique	Descriptiviste	01
10	Foresterie	Technologie du bois	01
11	Agronomie	Phytopathologie	01
12	Agronomie	Système de culture	02
13	Hydraulique	Hydraulique agricole/ irrigation	01
14	Zootéchnie	Alimentation et nutrition animale	01
TOTAL			15

28

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2024, non atteints de surdité ou de bégaiement, titulaires d'un doctorat à la date de clôture de la réception des dossiers de candidature et remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les candidats au poste d'Assistant en médecine vétérinaire doivent justifier de l'une des conditions de diplôme ci-après :

- être titulaires d'un doctorat de 3^{ème} cycle, d'un doctorat d'ingénieur, d'un PhD, d'un doctorat unique ou d'un doctorat d'Etat dans les sciences vétérinaires ;
- être titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine vétérinaire et justifiant en sus, d'un diplôme d'études spécialisées (DES) d'au moins trois (03) ans de formation ou d'un DEA ou d'un Master dans la discipline ;

Les candidats au poste d'assistant hospitalo-universitaire doivent satisfaire aux conditions ci-dessous :

- être médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes spécialistes et titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire ou de tout autre diplôme équivalant en médecine, pharmacie ou chirurgie dentaire exigé pour ledit poste et justifiant d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) d'au moins trois (03) ans de formation ou d'un DEA ou d'un Master dans la discipline.

Les candidats au poste d'Attaché de recherche doivent justifier de l'une des conditions de diplôme ci-après :

- être titulaires d'un doctorat de 3^{ème} cycle, d'un doctorat d'ingénieur, d'un PhD, d'un doctorat unique ou d'un doctorat d'Etat ;
- être titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine humaine ou animale, justifiant en sus, d'un diplôme d'études spécialisées (DES) d'au moins trois (03) ans de formation ;
- être titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en pharmacie justifiant en sus, d'un DES d'un (01) an de formation, plus un diplôme d'études approfondies (DEA) dans la discipline ;
- être titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine humaine ou animale, en pharmacie, en odontostomatologie, justifiant en sus, d'un DEA ou d'un Master dans la discipline.

Les fonctionnaires remplissant les conditions sus évoquées sont autorisés à prendre part à ces concours.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat, donnant son adresse exacte (**e-mail bien lisible et un numéro de téléphone fonctionnel**), le numéro matricule pour les fonctionnaires ;
- une fiche de notification des choix par ordre de préférence (cinq (5) choix au maximum) (à retirer à la **Direction des ressources humaines** du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou directement au lieu de dépôt du dossier) ;

- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de visite et de contre visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat n'est atteint ni de surdité, ni de bégaiement, délivré par un médecin agréé ;
- une copie légalisée de l'attestation du Service National pour le Développement (SND) ou de la dispense du SND, s'il y a lieu ;
- une copie certifiée conforme des diplômes universitaires¹ (Baccalauréat y compris) ou des attestations en cours de validité ;
- le rapport et le procès-verbal de soutenance de la thèse ou tout document justifiant de la non production du rapport et du procès-verbal de soutenance de la thèse ;
- un curriculum vitae daté et signé du candidat ;
- une copie de la quittance de paiement des frais de dépôt du dossier (à retirer à la **Direction de la gestion des finances** du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ;

Toutes les pièces ci-dessus citées doivent être soigneusement reliées en un seul document.

- un exemplaire de la thèse ou tout document justifiant de la non production de thèse ;
- un exemplaire des productions scientifiques dûment reliés, s'il y a lieu ;
- un document contenant toutes les pièces justificatives du curriculum vitae.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

Les dossiers de candidature sont reçus en **version physique** et en **version électronique** aux jours, heures et lieu ci-après :

- Période : **du 20 au 30 août 2024** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : Salle de réunion du **Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.**

¹ Les diplômes obtenus à l'extérieur seront authentifiés par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESup).

Pour les diplômes dont la langue est autre que le français, le candidat doit joindre une copie de l'original du diplôme et une copie légalisée de la traduction officielle du diplôme.



Les dossiers reçus seront validés par une commission de validation. La liste des candidatures rejetées à l'issue de la validation des dossiers, sera publiée à partir du **lundi 09 septembre 2024**, par voie d'affichage à l'entrée principale du **Bâtiment « Odontostomatologie »** de l'Université Joseph KI-ZERBO.

C. DEROULEMENT DES CONCOURS

Les concours se déroulent du **17 septembre au 12 octobre 2024** et comportent deux (02) phases :

- une phase d'instruction des dossiers de candidature ou évaluation académique ;
- une phase d'entretien oral.

L'évaluation académique représente 70% de la note finale et l'entretien oral représente 30%.

Toute note d'instruction de dossiers inférieure à 30/70 est éliminatoire.

Toute note d'entretien oral inférieure à 10/30 est éliminatoire.

L'instruction des dossiers de candidature se déroulera du **17 au 27 septembre 2024**.

Seuls les candidats retenus à l'issue de l'instruction des dossiers de candidature subiront la phase d'entretien oral.

La publication de la liste des candidats retenus pour la phase de l'entretien oral se fera par voie d'affichage à partir du **mercredi 02 octobre 2024** à l'entrée principale du **Bâtiment « Odontostomatologie »** de l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'entretien oral se déroulera du **07 au 12 octobre 2024** dans l'enceinte du **Bâtiment « Odontostomatologie »** de l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'ordre de passage des candidats pour les entretiens oraux se fera selon le chronogramme établi par les membres des commissions spécialisées.

Les candidats se présenteront devant le jury d'entretien, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité.

À l'issue de la phase d'entretien oral, les candidats seront déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir par discipline/spécialité.

Toutefois, l'admission ne sera définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les candidats admis disposent d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables, à compter de la date de publication des résultats pour se présenter physiquement à la Direction des ressources humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de prendre service au Secrétariat général dudit ministère.

Passé ce délai, il sera fait appel aux candidats de la liste d'attente.

La prise de service des admis dans l'Institution publique d'Enseignement Supérieur et de Recherche de rattachement se fera sur présentation physique du candidat admis au plus tard trente (30) jours suivant la date de prise de service au Secrétariat général du ministère.

À partir du trente et unième (31^{ème}) jour, la procédure de licenciement sera enclenchée à l'encontre de tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à son institution de rattachement.

Les candidats à un premier emploi dans la Fonction publique, admis aux concours, seront intégrés dans la Fonction publique en qualité de fonctionnaires avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

Les candidats nouvellement recrutés dans la Fonction publique en qualité d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche seront classés dans la catégorie P, échelle A', grade initial, échelon I du régime juridique qui leur est applicable.

Le fonctionnaire recruté en qualité d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche sera reversé dans la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif, la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016.

Le fonctionnaire recruté en qualité d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche bénéficie pour compter de sa date de recrutement, d'un reversement dans la catégorie P, échelle A' à un grade et un échelon comportant un indice de traitement immédiatement supérieur à celui de son prochain avancement dans l'ancien emploi.

À l'issue de l'admission, seule la date de prise de service dans l'Unité de Formation et de Recherche, l'école ou l'institut est considérée comme date de début de la carrière académique de l'agent dans l'Institution publique d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Cette date sera considérée dans l'établissement de la décision de nomination dans les fonctions d'Assistant ou d'Attaché de recherche.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire général


Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Etat

